

# Résultats des contrôles des ondes émises par les mobiles en 2025



© 2026 Les Echos Publishing

Pour l'année 2025, 80 équipements ont été contrôlés par l'Agence nationale des fréquences (ANFR), dont 73 téléphones mobiles. L'organisme vérifie à la fois le respect des obligations administratives (marquage CE, constitution du dossier de conformité) et des mesures de DAS, c'est-à-dire la quantité d'énergie des ondes électromagnétiques absorbées par le corps lors de l'usage d'un téléphone mobile. Sachant que l'Europe a fixé des limites réglementaires à 2 W/kg pour le DAS tête et tronc, et à 4 W/kg pour le DAS membre.

## 17 modèles ont fait l'objet de mesures correctives

Plusieurs situations de non-conformité ont été relevées. 9 terminaux présentaient un dépassement des valeurs limites réglementaires de DAS, dont 8 pour le DAS membres et 1 pour le DAS tête. 8 terminaux n'avaient pas respecté leurs obligations administratives, notamment des insuffisances de marquage CE, absences ou incomplétudes de dossier technique. 17 modèles ont donc fait l'objet de mesures correctives, dont certains ont été retirés du marché.

L'ensemble des résultats de mesures de DAS est accessible via

la plateforme opendata de l'Agence.

Pour en savoir plus : <https://data.anfr.fr/>

© 2026 Les Echos Publishing